

AVENANT N° 3

AU PROCES-VERBAL DE CONSTAT N° 02/1291

EN VUE DU

TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE DES VOIES DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES

Conformément aux articles L. 5217-2 et L. 5218-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Christophe AMALRIC, Conseiller Métropolitain délégué à l'Espace Public et à la Voirie, habilité à signer le présent document par délibération du Conseil de Communauté n°

Et

Monsieur Roland MOUREN, Maire de Châteauneuf-les-Martigues, habilité à signer le présent document par délibération du Conseil Municipal n°

Approuvent le transfert en pleine propriété dans le domaine public routier communautaire de la voie située sur le territoire de la commune de Châteauneuf-les-Martigues, et désignée ci-dessous :

DENOMINATION	Origine	Extrémité	Longueur moyenne (mètres)	Largeur moyenne (mètres)	OBSERVATION
Impasse des Jardinets	Rue Jules Ferry	/	35	12	Jusqu'à l'aire de retournement
Rivoli 0355					
TOTAL			35		

A Châteauneuf-les-Martigues, le
Le Maire de Châteauneuf-les-Martigues

A Marseille, le
Le Conseiller Métropolitain délégué
A l'Espace Public et à la Voirie

Roland MOUREN

Christophe AMALRIC

